



+33 IMPORT-EXPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 3 rue de la Corderie – Centra 351
94596 RUNGIS CEDEX
R.C.S. CRETEIL N°481093854

058 2952

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUILLET 2008

Pour copie certifiée conforme,
Le Président



+33 IMPORT-EXPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 3 rue de la Corderie – Centra 351
94596 RUNGIS CEDEX
R.C.S. CRETEIL N°481093854

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 21 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet, à dix huit heures, les associés se sont réunis, au siège social, en assemblée générale mixte, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple, adressée le 3 juillet.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Nicolas MORIS , propriétaire de 5 000 actions ;
- Monsieur Rodolphe CHERAULT, propriétaire 5 000 actions ;

Soient deux associés présents titulaires de 10 000 actions sur les 10 000 actions émises par la société.

Monsieur Nicolas MORIS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Erwan LESSARD, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés réunissant la majorité du capital l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- les comptes annuels ;
- le texte des projets de résolution.

RC 

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2008 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2008 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat.
- Nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau Directeur Général

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un bénéfice de **78 731 euros**.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture rapport de gestion du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **78 731 euros** de la manière suivante :

origine	
Report à nouveau antérieur :	Néant
Résultat bénéficiaire de l'exercice :	78 731 euros.
Autres réserves/	56 210 euros

affectation

- réserve capitalisée pour augmentation de capital: 100 000 euros.
- Autres réserves: 34 941 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement., est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution –Nomination d'un nouveau président et d'un nouveau directeur Général

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Rodolphe CHERAULT en qualité de Président en remplacement de Monsieur Nicolas MORIS, pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 31 janvier 2 011.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Nicolas MORIS en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Rodolphe CHERAULT, pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 31 janvier 2 011.

Cinquième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant, par tous les associés présents et par tous les mandataires des associés représentés.

Le Président

A handwritten signature consisting of a large, stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

Les Associés

A handwritten signature consisting of several overlapping, scribbled lines.